



DECLARATION DES ELUS CGT A LA CAD NATIONALE PNT CETE

11 AVRIL 2013

Cette déclaration vient compléter ou commenter les demandes et questions transmises à la Direction des Ressources Humaines, à la suite de la réunion du 19 mars dernier ainsi que l'analyse réalisée par les élus CGT.

Depuis la mise en place de la CAD nationale, les élus CGT se sont régulièrement adressés aux non-titulaires afin de les informer de leurs droits et de l'état d'avancement des travaux et du résultat de la CAD réunie en 2012, de même de l'état d'avancement de certains dossiers (GIPA et troncature, entre autres). Le sentiment d'isolement des agents affectés dans des services autres que les CETE et l'IFSTTAR souligné l'an passé, se confirme. En témoigne l'expression des agents en réponse à nos différentes alertes.

Même si les réponses apportées ne sont pas toujours à la hauteur de l'attente des agents, nos messages permettent, au moins, d'atténuer ce sentiment d'isolement.

Par ailleurs, faute pour les élus d'être entendus, le secrétaire Général de l'USSER (Union des Syndicats des Services d'Etudes et de Recherche) s'est adressé deux fois à la Direction des Ressources Humaines. Ces courriers portaient sur la revendication de voir enfin appliquée la mesure de correction de la valeur du point d'indice, mesure qui semblait pourtant imminente lors de la CAD 2012. Force est de constater, qu'à ce jour, l'application de cette mesure est plus que chaotique, comme nous l'avons indiqué au point VI « dossiers en cours » de nos demandes et questions adressées à MGS3, le 4 avril dernier. Quelques contacts montrent, qu'à l'évidence, les instructions transmises aux services peuvent être sujettes à interprétation. Les calculs préparés par certains services semblent plus que fantaisistes. Par ailleurs, d'autres semblent n'avoir pas compris que l'instruction ne se limitait pas au paiement des rappels dus, mais qu'il fallait, aussi, appliquer la valeur ainsi corrigée. Nous savons qu'un travail important a été réalisé par vos services, mais que l'application reste, à jour, aléatoire. Il nous semble qu'une méthode mieux adaptée aux effectifs supports du ministère aurait permis de répondre plus rapidement aux attentes des agents. C'est ce qui a motivé notre questionnement.

Il est, cependant, à noter une amélioration de la gestion du dossier « GIPA » puisque, cette année, aucune anomalie n'a été relevée. Les défauts que nous dénoncions l'an passé ont été corrigés, notamment du fait de résultats de jugements favorables aux agents prononcés par un tribunal administratif. Cet élément a semblé décisif dans le changement d'attitude de Trésoriers Payeurs qui, jusque là, s'opposaient au paiement. En revanche, à ce jour, l'application le décret n° 2008-539 s'arrête au 31 décembre 2011, fin de la période de référence pour le paiement de la GIPA due au titre de 2012. Il semble, qu'à ce jour, aucune mesure de reconduction pour l'année 2013 n'a été prise, permettant d'atténuer les effets de l'érosion du pouvoir d'achat pour l'année 2013.

D'autres sujets abordés dans notre courrier du 4 avril méritent que l'on prenne le temps d'examiner ces propositions et d'en discuter. Nous ne demandons pas de réponse immédiate à ces questions, mais nous souhaitons que les élus soient associés à la réflexion. Le dialogue social ne doit pas se résumer à des réunions « au sommet ». Il doit être l'occasion d'ouvrir de réels espaces de discussion, où les points de vue peuvent être exposés, discutés pour, au final, trouver des solutions acceptables. Des réponses aux sujets que nous vous proposons d'aborder dans ce cadre (passage en catégorie B, mise en place d'un échelon « spécial », échelons « pénalisants ») peuvent être envisagées et débattues.

Ces demandes paraissent d'autant plus raisonnables que le nombre de non-titulaires relevant du règlement du 14 mai 1973 ne cesse de fondre. Ce n'est aucunement l'effet du réchauffement climatique, mais les dinosaures (puisque c'est ça que nous sommes identifiés dans certains services) sont bien en voie de disparition. Avant que le trop petit nombre d'agents ne devienne un handicap à toute modernisation des règles de gestion, Il nous semble indispensable d'améliorer les règles qui pourraient encore l'être..

D'autres évolutions sont encore à venir. Au 1^{er} janvier 2014, plus de la moitié des non-titulaires devrait être regroupée au sein d'un même service : le CEREMA. Compte-tenu du calendrier de préfiguration et du calendrier parlementaire, Il est sans doute prématuré d'envisager, aujourd'hui, une relecture des règles de gestion. En tout état de cause, nous demandons à ce que les élus soient étroitement associés aux réflexions qui doivent être engagées sur ce chantier.

Ainsi, lors de la CAD 2012, près de 460 agents étaient identifiés. Aujourd'hui, à quelques unités près (compte tenu de la nécessaire mise à jour de l'annuaire), nous ne sommes déjà plus que 340. L'analyse réalisée à l'occasion de la préparation de cette CAD en précise quelques éléments.

Nous avons apprécié le travail réalisé en avril dernier par vos services, autour d'un diaporama qui résumait utilement certaines règles de gestion et présentait quelques éléments statistiques : « historique GVT » et « évolutions GVT et masse salariale ». Nous souhaiterions qu'il soit renouvelé cette année – bilan après CAD – et amélioré par quelques éléments, tels une évolution des populations A, B, C, par type de fonctions – techniques et administratifs, ainsi qu'une pyramide des âges à la date de la CAD 2013. Cela permettrait aux agents de se situer parmi une population géographiquement très éparpillée.

A ce propos, nous vous rappelons la demande formulée l'an passé, dont nous reprenons ici les termes ; En effet, nous demandions « que soient revues les règles de gestion qui se seraient par trop éloignées des dispositions du règlement du 14 mai 1973 », et que « l'écriture des notes de gestion pour ce qui concerne les PNT CETE respectent les dispositions du règlement du 14 mai 1973, prenant en compte, évidemment, certaines évolutions, comme, par exemple, l'existence des comités de domaine ».

Le graphique présenté en 2012 permet de constater qu'au-delà de la réduction de la masse indiciaire du fait de la diminution de la population « PNT CETE », l'Administration a longtemps fait des « économies » supplémentaires en ne distribuant pas la totalité des points disponibles. Sauf exception, des points ont été « rendus » à l'administration alors qu'ils auraient dû être distribués aux agents. Nous sommes satisfaits d'avoir participé, en 2012, à ce que la quasi-totalité des points soit consommée, puisque seuls 37 points n'ont pu être utilisés. Nous confirmons notre demande qu'un effort soit réalisé en 2013 pour répondre au maximum de propositions, venant ainsi un peu « équilibrer » le bilan très largement négatif des années précédentes.

Pour la seule année 2012, la masse salariale a diminué de près de 80 600 points (379 654 – 299 056), soit une réduction de plus de quatre millions huit cent dix mille euros (hors charges dites patronales, calcul réalisé à partir de la valeur annuelle révisée du point d'indice, soit 59.6979 euros). Sur cette même base, entre le bilan à fin 2012, et l'annuaire utilisé pour cette CAD, la diminution se poursuit, puisque le départ des agents provoque une nouvelle diminution de près de 73 000 points, soit une réduction de plus de quatre millions trois cent cinquante mille euros.

Nous nous opposerons à ce que ces agents subissent la double peine : celle d'un GVT amputé appliqué à une masse salariale en constante diminution. La diminution de la masse indiciaire suffit à elle-même pour que, chaque année, diminue le nombre de points distribués. Aussi, eu égard aux « économies » réalisées, nous vous demandons de bien vouloir vérifier l'incidence financière de l'attribution de l'ensemble des promotions et/ou des avancements qui ont été proposés ; de comparer le coût annuel des mesures mises « en balance » lors de la réunion de la pré-CAD, soit environ vingt huit mille euros (hors charges dites patronales) aux neuf millions cent soixante six mille euros (4 811 531 + 4 355 021) « économisés » depuis le 1^{er} janvier 2012. Nous vous rappelons que, pour les non-titulaires, toute mesure de promotion ou d'avancement est discrétionnaire dès lors que les agents sont classés au-delà du 4^{ème} échelon.

Si nous acceptons l'idée que la réduction de la masse salariale des PNT CETE permette la revalorisation de la carrière d'autres agents, l'application de mesures catégorielles spécifiques qui concernent les agents titulaires ou non-titulaires en situation précaire notamment, nous demandons, qu'au moins, les attentes des PNT CETE soient récompensées.

Nous tenons à réaffirmer, ici, que la GIPA n'a pour but que celui d'atténuer les pertes de pouvoir d'achat subies par les agents, et non de venir récompenser leurs mérites. Quand nous parlons de mérites, nous ne parlons pas uniquement des talents de managers. Les savoirs à transmettre relèvent de compétences dans des domaines particuliers dans lesquels la reconnaissance de qualification sont essentielles à la poursuite et au développement des activités. Pour beaucoup, il n'est plus temps de chercher à diversifier leur carrière, mais seulement de chercher à tout mettre en œuvre pour valoriser leur activité. Si certains d'entre eux ont atteint un tel degré de compétence dans leur spécialité, c'est bien parce qu'ils se sont attachés à évoluer dans un domaine particulier pour y atteindre le niveau de spécialiste ou d'expert, sans, justement, chercher à diversifier leurs activités ou à les transférer de manière importante vers des activités de management.

Et, pour ne reprendre qu'un extrait de la déclaration de la délégation CGT au CTM du 4 avril dernier, en référence aux prochaines Assises de l'Ingénieur, bien que les Ingénieurs non-titulaires ne soient pas associés à ces journées « pour éviter une dispersion des débats », nous souhaitons partager le constat d'un « écart grandissant entre le recrutement et la formation d'un côté, et les métiers tels qu'on peut les voir se définir de l'autre, ou se redéfinir, notamment dans le répertoire ministériel: Derrière la multiplication des mots valises, tous marqués par l'évolution du « faire » vers le « faire faire », quelle place pour la technicité acquise par de longs cursus de formation, quand on demande à des cadres d'animer, de coordonner, de produire des doctrines, sur des actions qu'ils n'auront jamais mises en œuvre, comment faire faire ce qu'on ne saura bientôt même plus du tout faire ?

Tout comme ces Assises des métiers de l'ingénieur, cette CAD peut être l'occasion de « faire le point sur les métiers des ingénieurs et leurs perspectives de parcours professionnels, sur le panel des missions attendues d'eux » (surtout pour ceux dont la carrière est loin d'être terminée), et d'étendre cette réflexion à l'ensemble des PNT CETE.

Merci de votre attention.